

Résumé non technique

Préambule

Le projet de création d'un centre de tri en zone industrielle Centr'Alp 1 est motivé par la volonté des établissements BRET DREVON de :

- de déplacer leurs activités de collecte de ferrailles, métaux, déchets de chantiers et la dépollution des VHU sur un site plus adapté que le site actuellement implanté 1520 chemin des Marguerites à Voreppe
- de continuer à développer les activités précitées
- d'apporter aux particuliers et entreprises du BTP locales une offre plus globale de gestion des déchets
- de construire une filière locale de collecte et de valorisation des DIB en mélange avec les déchets de chantier avec l'installation d'une ligne de tri automatisée et mécanisée
- d'avoir des installations de dernière génération permettant de faire face aux importantes évolutions réglementaires de ces dernières années et à venir.

La présente étude des dangers porte sur le projet de centre de gestion de déchets non dangereux de BRET DREVON en zone industrielle de Centr'Alp 1 sur la commune de Voreppe (38).

L'installation est constituée de 5 activités distinctes en dehors des utilités, à savoir :

- Métaux ferreux et non ferreux
- Tri et transit de DIB
- VHU
- Transit de déchets dangereux (batteries de voitures)
- Collecte de déchets apportés par le producteur initial

Le site est situé dans une extension industrielle au Sud de l'actuelle zone économique Centr'Alp 1. Il est entouré d'entreprises d'activités diverses : centre de recherche et développement, tertiaire, production de câbles mécaniques, stockage de silos à grains. Seule cette dernière activité impose au projet un éloignement de son bâti vis-à-vis des zones de surpression Z1 et Z2 des silos qui se trouvent en limite de propriété au Sud du site BRET DEVON.

Il n'y a aucun espace protégé ni inventorié au droit du site mais Centr'Alp 1 se trouve au milieu de 7 ZNIEFF.

L'inventaire des potentiels du site a été réalisé de manière exhaustive. Les phénomènes les plus intenses à prendre en compte pour l'acceptabilité du risque sont l'incendie des stockages après dépollution des VHU et l'incendie des stockages après tri des DIB. La cartographie de l'intensité de ces potentiels dangers présente ci-dessous les distances correspondantes de flux thermiques de 3 kW/m² par rapport aux limites de propriétés pour les scénarii suivants :

Scenario 1a	Incendie sur la zone de pré-tri et stockages des DIB
Scenario 2	Incendie sur la zone de la ligne de tri automatisée
Scenario 3	Incendie sur les stockages VHU

Aucun flux thermique ne sort des limites de propriété du site.

La maîtrise du risque relève donc dispositions constructives et de la mise en œuvre de consignes de travail permettant de supprimer tout risque d'apparition de source de feu par acte de malveillance ou d'imprudence:

- le site sera entièrement clos avec vidéosurveillance et gardiennage en dehors des heures de travail
- pas de travail par point chaud
- interdiction de fumer sur les zones de travail
- les installations électriques seront limitées et conformes à la norme NFC15-100.

Les risques naturels

▪ Risque d'inondation

Du fait de sa situation géographique, la Commune de Voreppe est soumise à de nombreux risques naturels : inondation, ruissellements sur versant, crues torrentielles, chutes de blocs, glissements de terrain qui doivent être pris en compte dans les projets d'aménagements et de développement du territoire.

Le PPRN, approuvé par arrêté préfectoral n°2011112-0024 du 22 avril 2011, met à disposition de tout aménageur des fiches conseil qui permettent de prendre en compte ces risques selon la localisation du projet.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement du lotissement industriel, une étude géotechnique d'avant projet de voiries a été réalisée en août 2008 par le cabinet EGSOL pour le compte du Pays Voironnais pour la faisabilité.

La zone d'investigation représentait les 7 hectares de la future zone industrielle.

Le rapport d'étude a établi que la zone était recouverte par les alluvions modernes de l'Isère, généralement constitués de sables, limons et argiles de faible portance avec des passages graveleux possibles et que se trouvant dans la plaine alluviale de l'Isère, la cote de mise hors inondation imposée par le POS de la commune était 188,5 m NGF, ce qui imposait un remblaiement de l'ordre de 1 à 2 mètres sur toute la zone selon le niveau bas futur des bâtiments et la cote retenue pour les voiries.

Bien que le projet ne soit pas concerné par le zonage du PPRN, le projet prévoit de surélever la future plate-forme de 0,50 m au-dessus du niveau du sol actuel pour éviter tout risque d'inondation ou remontée de nappe.

▪ Risque sismique

La commune de Voreppe se situe en zone de sismicité 4 (Sismicité moyenne) impliquant d'appliquer des règles parasismiques selon l'Eurocode 8 pour tout bâtiment neuf de catégorie d'importance IV. Le mouvement sismique à prendre en compte pour l'application des règles de construction dépend non seulement de la zone de sismicité et de la catégorie d'importance du bâtiment, mais également de la nature du sol sous le bâtiment. En effet, le

mouvement du sol peut être amplifié localement (par rapport à un sol de type rocheux), en raison de la constitution géologique du sous-sol : il s'agit d'effets de site lithologiques.

Pour le projet, ces effets de site lithologiques ont été pris en compte en intégrant la classe de sol sous le bâtiment. Le contrôle technique sera obligatoire et le maître d'ouvrage devra fournir une attestation de prise en compte des règles parasismiques établie par le contrôleur technique à la demande de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux.

Environnements sensibles ou dangereux immédiats

Pour rappel, le projet est en zone industrielle.

L'environnement dans un rayon de 200 mètres (correspondant au 1/10 du rayon d'affichage) ne comprend aucune habitation privée ou établissement sensible (Ecole, hôpital etc.), ni de captage d'eau potable.

La voie ferrée reliant Voreppe à Moirans et l'autoroute A49 reliant Romans à Grenoble se trouvent à moins de 400 mètres au Sud du projet.

La présence des silos à grains de la CAD est à considérer comme un risque potentiel du fait des zones de surpression partiellement présentes sur le site projet.

